

1 place de la Mairie
Tél / Fax : 02 47 59 04 32

mairie.de.varennnes-37@wanadoo.fr

BULLETIN MUNICIPAL VARENNES

ANNÉE 2014, N° 2

JANVIER 2014

DANS CE NUMÉRO :

Le Mot du Maire	2
Réalisations 2013 en quelques mots...	3 4
Cérémonie du 11 novembre	4
Budget 2012 / 2013	5
Notre population Calendrier	6
Histoire de Varennnes Témoignages du passé, au fil des rues	7
Le C.H.A.M.	8
Un moment ludique	9
L'école de Varennnes Le S.I.S.	10
À votre service dans le Grand Ligueillois	11 12 13
Témoignage d'un Varennnais, doyen de la commune	13
A.N.A.H. aide financière CAUE Touraine	14
Vie de la commune	15
Renseignements utiles	16



Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Chers Amis,

C'est avec une certaine tristesse que je m'adresse à vous pour la dernière fois dans ce bulletin communal que j'ai créé en 1983.

Après 49 ans de mandat municipal, dont 31 ans de Maire, j'ai décidé vu mon âge de ne pas solliciter vos suffrages, au mois de mars prochain. Pour moi, il convient de confier les responsabilités à une nouvelle personnalité et une équipe renouvelée jeune qui peut donner un nouvel élan à la politique communale de notre village.

Aussi, ces trente et une années de magistrature ont-elles été marquées par de nombreuses réalisations, qui je l'espère resteront gravées dans la mémoire de nos concitoyens,

Création du plan d'eau

Réalisation du lotissement

Achat du café restaurant « Le Relais de Varennes »

Achat de l'atelier communal

Création du parking auprès de l'école

Réseaux d'assainissement collectif des eaux usées et pluviales

Dissimulation des réseaux aériens dans le bourg

Transformation de l'ancien préau de l'école en salle de motricité

Construction d'un nouveau préau

Achat d'ordinateurs portables et d'un tableau blanc tactile pour l'école

A l'heure du bilan, je remercie toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné, ainsi que tous les services de l'Etat, Département, Trésor Public, Elus, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Aux équipes municipales, aux employés communaux, aux responsables d'associations, aux entrepreneurs, et, bien sûr à toute la population, un grand merci pour votre confiance et votre soutien, j'ai aussi une pensée pour celles et ceux qui nous ont quittés.

J'ai aussi la satisfaction que la population a augmenté, en 1983, 203 habitants, aujourd'hui 238.

Pour moi une page se tourne, mais je reste confiant pour Varennes que je n'oublierai pas, mais il reste toujours à faire.

A l'aube de la nouvelle année, j'ai une pensée pour les plus démunis d'entre nous.

A toutes et tous, au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel j'adresse mes vœux les plus sincères pour 2014.

Bonnes fêtes

Bonne année

*Votre Maire,
Daniel VAN GHELUWE*



Réalisations

INVESTISSEMENTS :

Panneaux de signalisation
2 028,69 HT

« La Bondonnière » Extension de réseaux
31 782,63 HT

« Relais de Varennes » Chauffage - climatisation
8 198,00 HT

Voirie
37 952,03 HT

Broyage routes communales
1 543,50 HT

ACHATS :

Ordinateur et fauteuil du secrétariat
1 674,15 HT

Compresseur
223,90 HT

Réfrigérateur cantine et salle des Anciens
514,00 HT

Aide au voyage scolaire et apprentissage
200,00 TTC

L'équipe municipale

Le Maire:

Daniel VAN GHELUWE

Les Adjoint:

Michel DUGRAIN

Gérard SIVAUT

Ghislaine BLOUIN-BEAUVAIS

Les Conseillers:

Marie-Françoise SIVAUT

Nelly SOURIOU

Philippe BOURNE

Jean-Michel MÉZIÈRE

Emmanuel RAMOS

Jean-Pierre ROUILLÉ

Laurent VILLOING

2013 en quelques mots...

8 janvier 2013

Consultation pour réseau pluvial, diamètre 400, sur de 100 ml au lieu-dit « La Bondonnière » somme estimée 38 000 € ;

Implantation de panneaux de signalisation sur les lieux dits ;

Étude sur le changement du système informatique ;

Prise de rendez-vous avec le Centre de Gestion pour la présélection des 15 candidats au poste du secrétariat ;

4 février 2013

Révision prix du loyer du café de Varennes suivant l'indice de construction ;

Décision de la constitution d'un groupement de commandes avec la C.C.G.L. pour la réalisation de travaux de voirie ;

Vote des subventions 2013 aux associations.

18 février 2013

Approbation de la modification statutaire pour la compétence : construction, aménagement, entretien et gestion de la Maison de santé pluridiscipli-

naire à Ligueil par la C.C.G.L. ;

3 avril 2013

Présentation par le Percepteur et approbation par les Conseillers des comptes administratif et de gestion 2012 ;

Étude du budget primitif 2013.

11 avril 2013

Réunion du Comité d'Action Sociales de Varennes ;

Présentation et approbation des comptes administratif et de gestion 2012 ;

Étude budget primitif 2013.

29 avril 2013

Étude offre de prêt de 15 000 € pour la voirie ;

Étude des devis pour le chauffage du Relais de Varennes ; Étude contrat entretien de broyage des routes ;

Photocopieur Mairie, étude sur devis pour remplacement matériel.

3 juin 2013

Attribution de la pose des panneaux de signalisation par M. Cheveau,

auto-entrepreneur à Varennes ;

Travaux de chauffage et climatisation du Relais de Varennes par l'entreprise Bidault à Varennes ;

Étude d'un projet (2014 / 2016) pour la rénovation de l'école (couverture, isolation, logement) ;

Résiliation contrat matériel informatique ;

C.H.A.M. dates de chantier estival 08/07 au 25/07/2013 pour la rénovation des ruines de l'église de St Senoch ;

15 juillet 2013

Commission des Impôts, sont désignés Mrs Villoing Laurent, Dugrain Michel, Sivault Gérard ;

Projet de convention avec le Conseil Général pour l'entretien des routes RD 31, 96 et 393 ;

Défense incendie. M. le Maire donne des explications sur le refus de permis de construire suite au débit insuffisant de certaines bornes incendie ;

Formation « certiphyto » pour le personnel utilisant des produits phytosanitaires.

Le personnel

communal

Charlotte SOSNER

Secrétaire de Mairie

Michel DEMONS

Adjoint Technique

Alexandra SELLIER

Agent d'entretien

... 2013 en quelques mots

2 septembre 2013

Demande d'analyse financière à Mme l'Inspecteur du Trésor de Ligueil ;

C.C.G.L. prise de compétence des accueils de loisirs sans hébergement à partir de janvier 2014 ;

Rapport sur la qualité de l'eau de 2012, la qualité de l'eau est correcte ;

Étude avec La Poste de la numérotation des maisons, dans les lieux dits ; Étude carte communale ;

L'entreprise Sud Touraine Informatique est retenue pour le renouvellement du matériel informatique ;

Étude d'un renouvellement d'une partie des illuminations pour 2013.

7 octobre 2013

Le projet de la commune (2014 / 2016) est reporté en 2016 ;

Carte communale, un partenariat

avec la D.D.T., l'A.D.A.C. et la commune pour mettre en place un projet communal est décidé ;

Mairie : Étude pour le changement de mobilier et le réaménagement du bureau en 2014.

4 novembre 2013

Création de 2 fossés au Poitevinières et à la Bourelière pour un montant de 1 219,32 € TTC ;

Accord du Conseil municipal pour l'achat de matériel de présentation dans la salle du Conseil ;

Étude sur les panneaux d'affichage qui pourraient être fixés sur le mur de l'école à l'emplacement existant ;

Logement communal toujours vacant au prix de 500 € / mois, chauffage compris. Une annonce sera relancée ;

Commémoration du 11 novembre, la cérémonie débutera à 10h30 avec dépôt de gerbe ;

Le Congrès de l'Association des Maires se tiendra à Tours le 3

décembre ;

Rallye du Lochois en 2014 sur la commune de Varennes ;

Empoisonnement plan d'eau prévu en 2014 ;

Circulation, un souci de vitesse excessive est évoqué à la Béchetière. Une étude de la D.D.T. sera menée ;

Prochaines élections : déclarations individuelles à déposées avant le 6 mars 2014 en sous-préfecture.

2 décembre 2013

Urbanisme. Vente d'un terrain communal à la Pichaudière ;

La vente d'une parcelle du domaine public est refusée par le Conseil au Châtelier ;

La compétence éclairage public est transmise au S.I.E.I.L. ;

Commémoration : Une plaque André Renard, Préhistorien, Folkloriste, né à Varennes, sera posée au niveau de l'ancien stade ;



A l'entrée du cimetière



Dépôt des gerbes



Marseillaise interprétée par les enfants

Cérémonie du 11 novembre : Varennes / Mouzay

LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 S'EST IMPOSÉE AU LENDEMAIN DE LA GRANDE GUERRE COMME UN TEMPS FORT DE LA VIE PUBLIQUE FRANÇAISE: UN JOUR DE MÉMOIRE

C'est à la **demande des anciens combattants** que la commémoration du 11 novembre devient après la guerre un moment fort de la vie publique française. Il s'agit pour ces combattants revenus à la vie civile de **rappeler le sens du sacrifice de leurs camarades morts au combat**. Cette commémoration, qui se déroule autour du monument aux morts de chaque commune de France, mobilise les élus locaux et la population.

Aujourd'hui comme hier, cette commémoration rassemble dans nos deux villages, une partie de la population pour honorer tous nos morts, ceux de 14-18 comme ceux qui les ont suivis jusqu'à ce jour et rendre hommage à toute la Nation, car ceux qui sont tombés pendant la Première Guerre mondiale n'étaient pas que des soldats. Ils étaient des instituteurs, agriculteurs, ouvriers, artistes... De plus cette année, les participants ont été récompensés par le soleil qui était au rendez-vous...



Hommage à Roger Petitbon à l'école de Varennes



Verre de l'amitié

Budget 2012 / 2013

FONCTIONNEMENT	2012		2013
	Prévu	Réalisé	Prévu
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	207 888,50	210 603,96	213 317,65
011 - Charges à caractère général	76 178,50	65 369,34	72 735,63
012 - Charges de personnel et frais assimilés	74 150,00	65 322,09	66 334,00
014 - Atténuations de produits	0,00	833,00	1 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	8 612,00	0,00	22 615,38
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	32 103,26	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	47 698,00	46 381,80	49 732,64
66 - Charges financières	1 000,00	534,47	600,00
67 - Charges exceptionnelles	250,00	60,00	300,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	207 888,50	247 685,61	213 317,65
	401,00	401,00	0,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 779,50	20 779,50	37 081,65
013 - Atténuations de charges	0,00	13,37	100,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	380,00	772,00	900,00
73 - Impôts et taxes	102 829,00	100 440,70	101 890,00
74 - Dotations, subventions et participations	72 794,00	88 638,52	63 426,00
75 - Autres produits de gestion courante	10 700,00	9 883,98	9 910,00
76 - Produits financiers	5,00	4,34	10,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	26 752,20	0,00
INVESTISSEMENT	2012		2013
	Prévu	Réalisé	Prévu
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	185 508,75	172 351,24	76 661,40
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 269,34	95 269,34	0,00
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	225,40
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	7 639,43	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	7 061,21	3 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	1 100,00	1 027,96	1 136,00
21 - Immobilisations corporelles :	60 139,41	37 837,77	71 800,00
138 - VOIRIE 2012	44 527,41	25 623,34	
139 - MATERIELS DIVERS	7 000,00	3 699,99	
140 - INFORMATIQUE 2012	8 000,00	7 902,44	
141 - EXTENSION INSTALLATION ELECTRIQUE LA PICHAUDIERE	612,00	612,00	
142 - VOIRIE 2013			47 300,00
143 - MATERIEL DE BUREAU DIVERS 2013			4 400,00
144 - SIGNALISATION 2013			3 000,00
145 - RENOUELEMENT CHAUFFAGE RELAIS DE VARENNES			11 000,00
146 - PANNEAUX D'AFFICHAGE 2013			3 000,00
147 - GUIRLANDES DE NOEL			3 100,00
23 - Immobilisations en cours	24 000,00	23 515,53	0,00
127 - PREAU 2010	24 000,00	23 515,53	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	185 508,75	186 795,44	76 661,40
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	14 444,20
021 - Virement de la section de fonctionnement	8 612,00	0,00	22 615,38
024 - Produits de cessions	42 000,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	37 461,88	0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	124 896,75	124 191,75	24 601,82
13 - Subventions d'investissement	10 000,00	22 861,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	15 000,00
21 - Immobilisations corporelles	0,00	2 280,81	0,00

« Au dernier recensement, nous étions 238 habitants »

Notre population

Naissance hors commune :

Korentin PRIEUR,
né le 09/05/2013

Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune,

Nous sommes heureux de vous accueillir,

Calendrier

Vœux du Maire

Monsieur le Maire vous présentera ses vœux pour l'année 2014

le samedi 11 janvier 2014 à 11h15 dans la salle de motricité de l'école.

Un verre de l'amitié sera servi à la clôture de la cérémonie.

Club des Grisonnants de Varennes

Vous propose de se retrouver le jeudi après-midi en Mairie de Varennes

Quelques dates :

Assemblée générale - Janvier / Février 2014

Nids de Pâques - Avril 2014

Repas du Club - Juin et Octobre 2014

Repas de fin d'année - Décembre 2014

Adhésion : 25 €

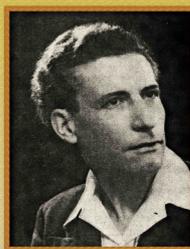
Espace André Renard

La commune honorerà la mémoire de André Renard (1898 - 1954).

Cet ancien combattant de la guerre 1914 - 1918, né à Varennes fut un résistant de l'ombre en 1940 - 1945.

Une plaque commémorative sera inaugurée

le samedi 25 janvier 2014 au stade de Varennes.



Espace André Renard

(1898 - 1954)
Né à Varennes

Préhistorien - Folkloriste
Ancien combattant 1914-1918

Résistant de l'ombre 1940-1945

Office de Tourisme du Grand Liguellois - Mairie de Varennes

Cérémonies des

8 mai et 11 novembre

Rassemblement au Monument aux Morts de Varennes à 10h30

Ouverture du plan d'eau de Varennes

Samedi 26 avril 2014 à 7 h 00

Accès les mercredis, samedis, dimanches

et jours fériés, sur la journée

Permis pêche obligatoire, Pêche gratuite, Baignade interdite

Repas de l'Amitié
Samedi 11 janvier 2014
au Relais de Varennes
Menu à 29,50 €
Réservation : 02 47 59 15 39

Histoire de Varennes

La signification du nom de notre votre village se traduit par « terroir sableux ou d'alluvions fines ». La commune est arrosée par l'Estrigueil, petit affluent de l'Esves.

La prospection des sols de Varennes a révélé une succession de petites stations préhistoriques du Paléolithique et du Néolithique.

La présence des Gallo-Romains est attestée par l'existence d'une importante voie romaine et les vestiges de tuiles et de tessons. L'exhumation de sarcophages mérovingiens et de céramiques prouvent l'occupation du site au haut Moyen-Age.

Propriété du chevalier Girard au XIII^{ème} siècle, ce fief passe à la famille de Saint-Père, puis en 1600, par alliance, à Senoch de Quinemont jusqu'à la Révolution.

En 1789, il appartient à Jean-Charles Ours, marquis de Quinemont ou de Quinemont-Varennes

En 1832, le vieux bourg de St Senoch est rattaché à la commune de Varennes.

Aujourd'hui Varennes, après une baisse régulière de sa population depuis un siècle, connaît un léger accroissement de sa population. L'activité dominante est l'agriculture céréalière. A côté d'une activité artisanale maintenue, existent une coopérative agricole, une entreprise de signalisation au sol et une importante exploitation de carrières.

Témoignages du passé, au fil des rues



Ancienne gare de Varennes



Ecurie du XIX^{ème}

Ce bâtiment porte une inscription : « Ecurie sans garantie ». Il s'agit probablement de l'écurie de l'auberge située en face, qui deviendra plus tard le café de la gare. Les habitants qui se rendaient au bourg dans des charrettes pour aller au marché ou prendre le train, laissaient leurs chevaux « sans garantie » dans cette écurie. Là, ils trouvaient l'abri, le repos et la nourriture en attendant le retour de leur maître.

Le C.H.A.M.*

sur le site de l'ancien village de St Senoch à Varennes

*(Chantiers Historiques et Architecture Médiévale)



Source naturelle à l'ancien village de St Senoch

L'association CHAM s'est donnée pour but la défense du patrimoine bâti, son action se caractérise par l'organisation de chantiers de bénévoles ou de volontaires. Elle s'adresse aux personnes âgées de 16 ans ou plus, motivées et désireuses de participer à la défense et à l'animation du patrimoine historique.

Depuis 2009, Elle organise à Varennes des travaux de conservation permettant la sauvegarde des vestiges de

l'église du XIIIème siècle, d'une habitation du XVème, d'une grange ainsi que d'une fontaine carrée et d'un bassin.

Ce site date du milieu du VIème siècle alors que le prêtre et abbé Senoch établit au milieu d'anciens murs de la ville, une minuscule communauté monastique d'inspiration martinienne.

L'établissement devient une sorte de relais d'accueil des malades, sur une des voies de pèlerinage vers Tours.

L'église connaît d'importantes réparations, la première en 1763.

Des réparations trop coûteuses en 1791 mènent à l'abandon de l'église, décision prise par le conseil municipal en 1792.

L'édifice est alors utilisé comme carrière de pierres.

L'abandon de l'église entraîne rapidement celui du village lui-même.

Le site est aujourd'hui inscrit au titre des Patrimoines historiques.



Pour la 5^e année consécutive, une vingtaine de jeunes volontaires, parmi lesquels des étudiants en architecture, participent au chantier* de restauration des ruines de l'église de Saint-Senoch, à Varennes.

"Au IV^e siècle... Saint-Martin édifia un oratoire près du village de Varennes.

Sur ces ruines, un ermite, Senoch, bâtit un monastère dans la moitié du VI^e siècle. C'est, dit-on, à cet endroit qu'il mourut. Sa renommée, les guérisons qu'il fit, attirèrent toute une population autour de ce monastère tant et si bien que, sur la chapelle devenue trop étroite, fut construite une église qui devint paroissiale en 1260."

Les jeunes, en majorité des jeunes filles, prennent leurs repas à la cantine scolaire de Varennes, et ils couchent sous toiles de tente, sur le terrain de sport de l'école.



Cette année les bénévoles ont entre autres, terminé la réfection du four à pain, avec installation d'une couverture en tuiles plates.



*Le chantier bénéficie du soutien de partenaires publics et privés (CCGL, département d'Indre-et-Loire, communes de Ligueil, Sepmes, Saint-Senoch et Varennes, Office de Tourisme du Grand Ligueillois, l'entreprise Menet Groupe Villemain, magasin Simply Market de Ligueil).



Le Matafan

Spécialité un peu oubliée, cette sorte de plat pour personnes affamées s'appelle également « étouffe homme » ou « bourre gosier ».

En fait, il s'agit d'une omelette consistante, destinée à caler les estomacs.

Ingrédients

pour 4 personnes :

8 œufs
1 litre de lait
300 g de farine
200 g de sucre en poudre
100 g de beurre
Sel
Un peu de « gnôle »

Recette :

Battez les œufs

Délayer les œufs battus dans le lait, ajoutez la farine, le sucre, un peu de gnôle, sel.

Faites fondre le beurre dans une poêle assez grande.

Ajoutez à la préparation

Laissez cuire à feu doux, en retournant l'omelette à mi-cuisson

Terminez la cuisson à four chaud

Variante salée : Retirez le sucre, remplacez-le par des lardons passés à la poêle. Servez avec une salade

Patois tourangeau, espace enfants et grands-parents

Redonne à chaque animal son nom d'autrefois

un biquion

un gouluchon

un igneau

un leuma

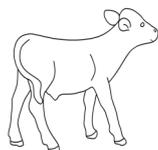
un prot

un bodiau

une guernazelle

un jau

une perchaude



L'école de Varennes



École de Varennes

Je la trouve vraiment bien, cette école. Elle est cool.

J'adore l'école car il y a 12 ordinateurs portables. On peut en utiliser 10, les 2 autres sont pour les professeurs, l'un d'eux dirige le tableau blanc interactif (on en a un, bien sûr).

Il y a aussi 6 ordinateurs fixes. Ils sont dans une salle d'informatique. On peut tous les utiliser. Mais il n'y a pas que ça, j'aime aussi cette école pour les matières spéciales que l'on y fait comme les arts plastiques, la production d'écrits et l'histoire des arts

Cette année, il y a 18 élèves dans la classe : 11 CMI et 7 CM2.

J'adore la géographie. Je trouve ça instructif, en plus, on y apprend la situation des pays, là où ils se trouvent.

J'habite à 50 mètres de l'école. Je viens à pied, même sous la neige. C'est comme une 2^{ème} maison pour moi. En plus, j'adore notre maîtresse, c'est Karine. Je la connais bien.

J'aime bien venir à l'école, cela me rend heureuse, ça me fait oublier tous mes problèmes. Je sers de factrice à tout le monde, à Karine et à ma famille (enfin, factrice, pas tout à fait, je mets juste le courrier dans la boîte aux lettres).

Sur la photo de classe, je suis assise au premier rang, la deuxième à droite en regardant la photo, je porte un échiquier.

Séléna MURON-GAUTHIER



Le Syndicat Intercommunal Scolaire

La commune fait partie d'un R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant les communes de

CIRAN,
ESVES LE MOUTIER,
MOUZAY,
VARENNES,
VOU.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire est composé d'élus de chaque commune et assure la gestion.

Les ÉCOLES,

Petite et Moyenne sections de maternelle à MOUZAY,
Grande section de maternelle et CP à VOU,
CEI-CE2 à CIRAN,
CMI-CM2 à VARENNES.

La GARDERIE PERISCOLAIRE se trouve à ESVES LE MOUTIER. Le service accueille les enfants du R.P.I., de la maternelle au CM2.

L'accueil des enfants a lieu de
7 h 00 à 8 h 45
et de
16 h 00 à 19 h 00.

Le siège du Syndicat se situe à la Mairie de MOUZAY (1^{er} étage) et le secrétariat est ouvert tous les matins et le mardi après midi de 15 h – 17 h sauf mercredi et vacances scolaires.

Téléphone 02.47.92.39.76
mail : sis.mouzay@orange.fr

INSCRIPTIONS
ÉCOLES, GARDERIE, CANTINE,
TRANSPORTS SCOLAIRES se font uniquement au syndicat scolaire.

Relais Assistants Maternels du Grand Ligeillois

Le relais assistants maternels du Grand Ligeillois, géré par la Communauté de communes, est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnelles de la petite enfance.

Les parents peuvent y recevoir des conseils, des informations sur les différents modes de garde, les démarches administratives... Le RAM apporte aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leur expérience.

Des ateliers d'éveils sont proposés chaque semaine dans différentes communes du territoire, aux enfants de 0-3ans accompagnés d'un adulte (parent, assistante maternelle...).

Des soirées thématiques sont également proposées et ouvertes à tous.

Jours et horaires d'ouverture :

Accueil sur rendez-vous et permanence téléphonique :

9h-12h30/13h30-16h30 à Ligeuil le lundi, les après-midi du mardi, jeudi et vendredi.

Ateliers d'éveil hors vacances :

9h30-12h. A Manthelan : 1^e et 3^e mardi ; Sepmes : 1^e et 3^e jeudi, Mouzay : 2^e et 4^e jeudi ; Ligeuil : vendredi.

Les plannings sont disponibles dans votre mairie ou sur le site www.grand-ligeillois.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animatrice,

Anne-Lise BUREAU,

RAM du Grand Ligeillois,

69 rue Aristide Briand,
37240 Ligeuil
tél : 02 47 59 15 71

ram.ccg@orange.fr.

Relais Services Publics

À Ligeuil, depuis décembre 2011, est ouvert le Relais Services Publics du Grand Ligeillois.

C'est VOTRE point de contact avec toutes les administrations !

Le Relais Services Publics, c'est la possibilité en un même lieu, d'être accueilli par un agent afin d'obtenir des informations et d'effectuer différentes démarches administratives.

C'est un lieu ouvert à tous. Un poste informatique avec accès Internet est mis à votre disposition.

Un agent d'accueil est là pour répondre à toutes vos questions et pour vous aider dans vos démarches administratives (CAF, Pôle emploi, CPAM, mission locale, CARSAT, MSA, ...)

R.S.P. du Grand Ligeillois

69 rue Aristide Briand
37240 LIGUEIL
Tél. : 02 47 94 03 45

E-mail : rsp.ccg@orange.fr
www.grand-ligeillois.fr

Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi
8h45 – 12h15 / 13h45 – 17h
vendredi
8h45 – 12h15 / 13h45 – 15h30

L'office de tourisme du Grand Ligeillois

28 place du Champ de Foire 37240 Ligeuil Tél : 02 47 92 06 88 / <http://tourisme.grand-ligeillois.fr>

OFFICE DE TOURISME



Le Grand Ligeillois

Les bibliothèques

ESVES LE MOUTIER - Mairie, 02 47 59 62 45

Les mardis de 17 h à 18 h 30 et les jeudis de 17 h à 18 h

Accès : derrière la Mairie, 2^{ème} étage

MOUZAY - Mairie, 02 47 59 15 43

Les lundis de 17 h à 19 h

Accès : à l'étage de la Mairie

L'école de musique du Grand Ligeillois

L'école propose des **cours individuels** de :

piano, guitare classique et électrique, basse, violon, flûte traversière, clarinette, saxophone, accordéon, batterie, percussion (xylophone, marimba, vibraphone), trompette, cornet-baryton, chant, percussion africaine, violoncelle

des ateliers :

éveil musical, l'orchestre, la formation musicale, atelier funky groove gang, atelier marmots groove gang et atelier guinguette.

des stages pendant les vacances scolaires : pop rock, rock, didgeridoo, heavy métal

Les **auditions se dérouleront** le : **14 février** à Draché, **21 mars** à Louans, **11 avril** à Bossé, le **concert final sera le 7 juin** à Ligueil

Contact :

Svetlana Mamour
06 21 81 50 85

James LESPAGNOL,
Directeur : 06 11 76 27 83

Olivier FRAUNIÉ,
Président : 02 36 05 10 40

emusgl@gmail.com

<http://ecolemusique-ligueil-manthelan.jimdo.com/>

La permanence administrative est le jeudi de 15h00 à 17h00 au bureau à Ligueil

« Les sacs de
collecte sont à
retirer en Mairie »

L'eau potable

Pour toute réclamation, demande d'abonnement, panne,... : contactez

Veolia au 0969 323 529

Les déchets ménagers

Les horaires des déchèteries

SMICTOM du Sud Lochois

13 rue Carnot 37160 DESCARTES

Tél. : 02 47 92 97 83 Fax : 02 47 92 97 85

smictomsudlochois@wanadoo.fr

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	9 h - 12 h 14 h - 17h30			9 h - 12 h 14 h - 17h30		9 h - 12 h 14 h - 18 h
Descartes	9 h - 12 h 14 h - 17h30		9 h - 12 h 14 h - 17h30		9 h - 12 h 14 h - 17h30	9 h - 12 h 14 h - 18 h
Le Grand-Pressigny	14 h - 17h30		14 h - 17h30			9 h - 12 h 14 h - 18 h
Charnizay		9 h - 12 h			9 h - 12 h 14 h - 18 h	
Bossay-sur-Claise	14 h - 18 h			14 h - 18 h		9 h - 12 h 14 h - 18 h

coordonnées

La Chapelle-Blanche-Saint-Martin
Route de Bournan
Tél. 02 47 59 93 73

Descartes
Z.I. n°1 - Rue Pierre et Marie Curie
Tél. 02 47 92 45 84

Le Grand-Pressigny
Les Fronteaux - Rue des Bords de Claise
Tél. 02 47 91 04 89

Charnizay
Route de Preuilly
N'accepte pas les gravats
et déchets ménagers spéciaux (peintures) D3E

Bossay-sur-Claise
Les Fonds de Launay - RD 105
Tél. 02 47 94 59 14

Les compétences de la C.C.G.L.

(Communauté de Communes du Grand Ligeillois)

I – Aménagement de l'espace communautaire

II – Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

III – Création, aménagement et entretien de voirie aux zones d'activités économiques d'intérêt communautaire

IV – Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, pas des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

V – Services à la population et cadre de vie

VI – Tourisme et culture

VII – Alimentation en eau potable

VIII – Protection, sauvegarde et mise en valeur de l'environnement

IX – Elaboration et mise en valeur des Contrats de Pays régionaux

X – Prestations de services



Communauté de
communes du
Grand Ligeillois

28 bis av. du 8 mai 1945
37240 LIGUEIL

Tél. : 02 47 91 42 10

Fax : 02 47 91 47 27

comcomgrandligeillois@
wanadoo.fr

www.grand-ligeillois.fr

Témoignage d'un Varennais, doyen de la commune

Jacques Sautonie né le 13/07/1923 à Tours est bien connu de nos administrés. Fidèle porte-drapeau, il participe à la plupart des commémorations en l'honneur des anciens combattants. Il nous a reçu en toute simplicité et nous a permis le temps de cet entretien de remonter le cours de l'Histoire.

Cet agriculteur qui a été témoin des évolutions technologiques et scientifiques de notre société, se souvient d'une époque où sans eau courante et électricité, il devait se déplacer à pied en sabots puis «en galoches» pour accomplir les travaux quotidiens.

Il a traversé notre époque dans ses moments les plus pénibles et notamment ceux de la seconde guerre mondiale qui ont bouleversé le cours de son existence ainsi que celles de nombre de ces compagnons.

Evadé du camp de jeunesse de Montmarault (Allier), il est considéré comme déserteur et doit se cacher pendant plus d'un an des forces de l'ordre. Alors, ce jeune paysan intègre le maquis Césario, dans la forêt de Verneuil.

En septembre 1944, les volontaires de ce maquis forment la première compagnie du 32ème régiment d'infanterie. Jacques Sautonie part avec ses compagnons combattre les allemands à St Nazaire jusqu'à leur capitulation.

Au-delà de ces souvenirs, de ces pages de notre histoire commune, nous relevons chez Jacques Sautonie, un moral et une bonne humeur à toute épreuve !

**Qu'il nous soit
permis ici,
même si nous le
savons peu friand
de compliments
de le remercier**

**et de lui présenter
toute notre
reconnaissance.**



A.N.A.H., aide financière pour l'amélioration de l'habitat

L'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H.) accorde des aides financières pour la réalisation de travaux dans les logements ou immeubles anciens, datant au minimum de 15 ans, occupés à titre de résidence principale.

Ces aides s'adressent aussi bien aux propriétaires qui louent ou occupent leur logement, qu'au syndicat de copropriétaires pour la réalisation de travaux affectant les parties communes et équipements communs d'un immeuble en copropriété.

Natures des travaux concernés :

les travaux lourds de réhabilitations, c'est à dire de grande ampleur et à un coût élevé sur des logements ayant fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ou ayant fait l'objet d'une rapport d'évaluation par un professionnel ou
des travaux d'améliorations de moindre ampleur portant sur la sécurité et la salubrité de l'habitat (sécurité lié au saturnisme, ...)
ou
sur l'adaptation des logements ou parties communes à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap
ou
sur des travaux d'amélioration de la performance énergétique (isolation thermique, changement de chaudière...)

BÉNÉFICIAIRES :

le propriétaire, sous réserve de ressources

Composition du foyer	Revenus très modestes	Revenus modestes
1 personne	14 173,00 €	18 170,00 €
2 personnes	20 278,00 €	26 573,00 €
3 personnes	24 930,00 €	31 957,00 €
4 personnes	29 123,00 €	37 336,00 €
5 personnes	33 335,00 €	42 736,00 €
Par personne suppl.	4 200,00 €	5 382,00 €

DÉMARCHES A EFFECTUER :

s'adresser à l'ANAH 02 47 70 81 56 avec votre avis d'imposition et les travaux que vous souhaitez faire.

AUTRES AIDES :

Aide à la Solidarité Energétique (ASE)

Eco-prêt à taux zéro

Crédit d'impôt développement durable

Caisse de retraite (sous condition de ne pas dépasser le plafond fixé)

CAUE Touraine



DES CONSEILS ARCHITECTURAUX GRATUITS

Le C.A.U.E. Touraine, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Indre et Loire, créé à l'initiative du Conseil Général dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977, a débuté ses fonctions le 1er octobre 2010 et a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale. Il conseille les élus et les particuliers, sensibilise les professionnels et les publics scolaires.

Conseils pour les particuliers

Le CAUE Touraine conseille gratuitement les particuliers dans leurs projets de construction. Vous souhaitez construire, aménager, acheter un terrain, une maison, réaliser une extension, réhabiliter un bâtiment, édifier une clôture ; avant de vous engager, avant les premiers croquis, profitez des conseils d'un professionnel. Les conseillers du CAUE vous informent, vous conseillent, vous orientent dans votre projet. Des professionnels, architectes, urbanistes, vous reçoivent gratuitement les mercredis et vendredis sur rendez-vous, à Tours. Le CAUE ne réalise pas de plans.

C.A.U.E. Touraine - 45 rue Bernard Palissy - 37000 TOURS. Tél : 02.47.31.13.40.

Mél : caue37@caue37.fr Visitez notre site internet : www.caue37.fr

En quelques conseils, bien vivre à Varennes

A toutes fins utiles, la municipalité de Varennes vous présente ce "**Petit code de bonne conduite**" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes et vitesses excessives.

Vivre en bon voisinage, c'est possible !

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur : **Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Varennais à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.**

Le bruit

Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. De nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux :

les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les aboiements des chiens, les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Feux et odeurs

L'appel au bon sens est demandé à tout citoyen effectuant l'incinération de déchets verts dans son jardin. Que recommande le code de bonne conduite : « Les petits feux en plein air ne sont tolérés que dans les cas où ils ne concernent pas des produits polluants et où la fumée qu'ils occasionnent, n'incommode pas les voisins. Ils doivent être totalement maîtrisés : les précautions d'usage contre les incendies doivent être respectées »

La valorisation de ces déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier : **C'est bon pour la planète et le SMICTOM fournit des composteurs à 20 € à réserver auprès de la Mairie.**

Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs de l'embellissement des maisons et des espaces verts. Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus ! **Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.**

Plantations -

Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du **Code Civil qui s'appliquent** : "tout arbre ou arbuste de moins de deux mètres doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant. Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de

l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance !

La sécurité

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. **Le guide préconise les solutions à l'amiable.** En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambrosie).

Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine à moins d'être fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse. **Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.**

Renseignements utiles

Mairie

1 place de la Mairie
Tél / Fax : 02 47 59 04 32

mairie.de.varenes-37@wanadoo.fr

Le secrétariat vous accueille

Lundi 8 h à 12 h / 14 h à 17h
Mardi 8 h à 12 h
Mercredi 8 h à 12 h
Jeudi 8 h à 12 h / 14 h à 17h
Vendredi 8 h à 12 h
Le 1er samedi du mois de 8 h à 12 h

École de Varenes

13 Grande rue Roger Petitbon
Tél : 02.47.59.48.27

Assistants maternelles

CHAUMONT Claire

6 rue de la Pichaudière 02 47 92 39 62

CHRÉTIEN Christelle

3 rue Roger Petitbon 02 47 92 35 91



Pour tout renseignement sur le recensement citoyen obligatoire ou sur la JDC (journée défense et citoyenneté) veuillez contacter l'accueil du Centre du Service National d'ANGERS (02-44.01.2050 ou 2060).

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Le Service d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne
S.A.M.U. <i>(Service d'Aide Médical d'Urgence)</i>	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins
Police secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la Police
Sapeurs-Pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des personnes ou des biens et obtenir leur intervention rapide
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX ou SMS

Artisans et Commerçants à Varenes

Carrières MORIN

Route de ligueuil 02 47 92 76 01

Relais de Varenes, Restauration et traiteur

2 Grande rue Roger Petitbon 02 47 59 15 39

SARL Nicolas signalisation

Les Ratelleries 02 47 92 38 39

BIDAULT Michel, Electricité - Plomberie

Le Mazery 02 47 92 33 17

Taxis DELFORGES

La Martinière 02 47 91 57 07

DELALÉ Patrice, Menuiserie générale

Le Bourg 02 47 59 93 06

BENNOIN Patrick, Maçonnerie

La Bondonnière 02 47 59 23 09

Coopérative Agricole AGRIAL

Le Bourg 02 47 91 13 63

Élevage de chiens

La Rocherie 02 47 92 37 43

TOREAU Laurence

2 place des Iris

ALDEVAT SARL Produits Aloe-vera

1 imp. du Stade 02 47 94 90 34

CHALON Fabrice, Entreprise de Plâtrerie

3 impasse du Lavoir 06 85 50 57 94

Gîtes

Moulin de la Chaussée

07 70 19 23 87
saintagne.stephanie@aliceadsl.fr

Crêne

02 47 59 52 65

Syndicat de Chasse

Président, Georges BIDEAU

06 77 71 98 40

Prochaines élections :

MUNICIPALES, les dimanches 23 et 30 mars 2014

EUROPÉENNES, dimanche 25 mai 2014